

1^{er} novembre 2011

11.182

Interpellation du groupe socialiste**Le partenariat passe par l'information!**

Le 19 juin 2011 restera dans nos esprits comme une date clé pour l'avenir du canton. Il s'agissait en effet de passer un nouveau contrat social entre les entreprises et la population: une imposition plus juste et attractive contre un élargissement de l'offre d'accueil de la petite enfance, dont la mesure phare était un fonds alimenté par les employeurs.

Jusque là, rien de nouveau. Néanmoins, un contrat, même social, a deux partenaires. Et son partenaire, il faut le respecter. L'automne est la saison des budgets pour les collectivités publiques, mais aussi pour les entreprises. Or, tout entrepreneur responsable cherche à savoir quelles seront ses dépenses en 2012. Dès lors, la contribution des employeurs au fonds pour l'accueil de la petite enfance doit pouvoir être précisément évaluée. C'est toujours le principe de respect du contrat social. Or quelle ne fut pas notre surprise en remarquant que:

- Aucune directive quelconque n'a été envoyée aux employeurs, alors qu'on ne peut pas exiger de tous les entrepreneurs, notamment les PME, de consulter les lois émises par notre autorité;
- La CCNC par exemple, chargée de percevoir les sommes, n'a pas de réponse aux interrogations légitimes des employeurs qui pensent à mettre dans les budgets la dépense, notamment sur le chiffre de la masse salariale à prendre en compte dans les calculs ou encore le pourcentage exact, notamment parce qu'il y a une limite à 10 millions de francs indexés à l'IPC et que, si le taux théorique dépassait la somme, il serait logiquement diminué;
- Au dire des personnes chargées d'expliquer que la CCNC n'a pas de réponse une personne à temps complet passe sa journée à dire qu'elle n'a pas de réponse.

Cette situation n'est pas acceptable. Nous interpellons le Conseil d'Etat pour savoir:

- Si le Conseil d'Etat est conscient et sensible au problème?
- Pourquoi aucune information n'a été donnée aux entreprises alors que nous sommes début novembre et que la votation date du 19 juin?
- Quand le règlement d'application sera prêt, toutes les entreprises recevront-elles une directive? Si tel est le cas, quand cela sera-t-il?
- Pourquoi la CCNC, en tout cas à mi octobre, ne pouvait absolument pas répondre aux interrogations posées?
- Comment le Conseil d'Etat pense-t-il corriger ce couac?
- S'il est admissible que des employés doivent passer leur journée à répondre qu'ils ne savent rien sur un sujet?

Comment les communes – et l'Etat! – seront-elles considérées au regard de la loi qui prévoit d'alléger les employeurs ayant une crèche de façon volontaire sachant que ces collectivités sont des employeurs dans cette situation?

L'urgence est demandée.

Signataires: B. Hurni, T. Huguenin-Elie, B. Goumaz, S. Locatelli, C. Mermet, S. Latrèche, M. Docourt Ducommun, J. Lebel Calame, C. Borel, B. Nussbaumer, J.-P. Cattin, M. Maire-Hefti, C. Fischer, F. Cuche et S. Fassbind-Ducommun.